

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

---

### Il faudra rendre compte à Dieu

Le Mandement de carême de Mgr Luçon, évêque de Belley, a pour sujet " Le sens de la vie ! " Nous en citons le passage suivant :

" Ils rendront compte à Dieu, ces représentants du peuple que leurs concitoyens ont élus à l'auguste fonction de faire des lois ; et si, par impiété ou par faiblesse, ils coopéraient à la confection de lois contraires à l'équité naturelle, à la religion, au bien des âmes, ils en seraient châtiés comme des ennemis de Dieu et du peuple, par celui qui ne donne aux législateurs leur pouvoir que pour qu'ils en usent selon la justice.

" Ils rendront compte à Dieu, ces hommes pervers, qui, pour capter les faveurs d'une multitude ignorante ou égarée, lui promettent la satisfaction de ses dangereuses passions.

" Ils rendront compte à Dieu, ces ambitieux qui, s'il le faut pour parvenir au pouvoir ou s'y maintenir, sont prêts aux plus mauvaises œuvres, au mépris de leur conscience comme de leur foi."

---

### En France

La plupart des *Semaines Religieuses* de France ne cessent de dénoncer la fameuse *loi d'abonnement* et font bravement la lutte sur cette question.

Cependant personne ne les accuse de faire de la politique. Au contraire, on admet qu'elles sont parfaitement dans leur rôle.

Malheureusement, le sens commun n'est pas partout en honneur.

### Si le catéchisme était mieux connu

Nous détachons la page suivante de la Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Nevers, sur les *Sources de l'Instruction religieuse* :

... Un autre livre qui a sa place marquée à tout foyer domestique, à côté de l'Évangile, c'est le catéchisme. Nous vous en avons déjà parlé, en tant qu'il est enseigné par l'Église ; nous vous le signalons maintenant comme sujet de lecture et d'études personnelles.

Ce conseil paraîtra sans doute étrange à plusieurs. Eh quoi ! diront-ils : avoir un catéchisme ; étudier le catéchisme ! Mais le catéchisme, c'est le livre des enfants ! Nous en avons eu un, il nous en souvient, pour nous préparer à la première communion. Depuis qu'elle est faite et que nous avons été confirmés, nous l'avons mis de côté. A quoi pourrait-il nous servir désormais ?

Voilà précisément l'illusion, Nos Très Chers Frères, une illusion très dangereuse qu'on ne saurait trop déplorer et combattre.

Non, le catéchisme n'est pas le livre des seuls enfants. Il n'est personne, n'importe à quel âge ou dans quelle situation, auquel il ne puisse être utile. Le jeune homme, le vieillard, la jeune fille, la mère de famille, le riche, le pauvre, le savant, l'ignorant, y trouveront également quelque chose à apprendre ou à rapprendre. Il renferme tout : il indique les devoirs réciproques des enfants, des parents, des maîtres, des serviteurs, des gouvernants, des gouvernés ; c'est le manuel abrégé mais complet de la foi, de la vie chrétienne et même, ne craignons pas de le dire, de la vie sociale.

Un des grands malheurs comme un des grands dangers de notre temps, c'est l'abandon du catéchisme. On le dédaigne, on l'exclut de chez soi, ou bien on le laisse se couvrir de poussière, sans l'ouvrir jamais, dans quelque coin obscur de la maison. Bref on l'oublie, et on oublie en même temps tout ce qu'il était destiné à rappeler : les commandements de Dieu et de son Église, les vertus chrétiennes, la pratique des sacrements. On s'oublie soi-même dans son âme, ses rapports avec Dieu, le soin continu avec lequel on devrait se préparer à l'éternité. On n'est

plus instruit de sa religion et, dès lors, on ne la pratique plus ou du moins on ne la pratique que d'une manière insuffisante et incomplète. Ah ! si le catéchisme était plus connu, plus apprécié, comme tout irait mieux !

### Feu M. J.-A. Gouin, curé de St-Adelphe, comté de Champlain

Le clergé du Diocèse des Trois-Rivières ne pourra pas se plaindre assurément, que la mort l'ait mis en oubli, puisque depuis septembre dernier trois de ses membres lui ont courageusement et saintement payé leur tribut.

Le dernier qui vient de quitter ce monde, est le Rvd Messire Marie-Joseph-Auguste Gouin, Curé de St-Adelphe, Comté de Champlain.

La belle carrière que ce digne prêtre a fournie dans le sacerdoce, quoiqu' relativement courte, mérite cependant à un haut degré d'être connue et étudiée, comme particulièrement édifiante et fécondée par la grâce divine.

Comme vicaire d'abord, M. Gouin exerça le ministère dans quelques unes des grandes paroisses qui bordent le fleuve St-Laurent. Partout il s'attira l'estime et la confiance des populations. Comme il était habile par sa douceur, l'aménité de son caractère, ses manières franches et délicates à toucher tous les cœurs, spécialement lorsqu'il pouvait savoir quelqu'un éloigné de son devoir religieux ! Il savait distinguer ces derniers ou au moins aller à leur recherche, leur témoigner avec tendresse ses sentiments apostoliques, puis enfin les amener à l'accomplissement des devoirs qu'ils négligeaient. On était vaincu par l'intérêt qu'il témoignait et les bonnes paroles qu'il adressait.

Dans chacune de ces grandes paroisses, on se plaisait à rendre un juste hommage au zèle de ce jeune prêtre ; aussi l'une d'elle a-t-elle voulu lui présenter de généreux cadeaux, entre autres, un magnifique calice pour la célébration du Divin Sacrifice.

Comme il l'aimait ce calice ! Comme il lui rappelait de doux souvenirs, et la mémoire de tout un passé, qu'il n'a jamais oublié ; car M. Gouin était doué d'un cœur d'une sensibilité peu ordinaire !

Les vertus qui font l'éloge de ce bon et digne prêtre sont les qualités apostoliques qui le distinguaient, le zèle signalé qu'il

a déployé pour la sanctification des âmes partout où il a exercé le saint ministère, et ne pourrait-on pas dire plus spécialement, dans la paroisse qui lui fut confiée.

Il ne sera peut-être pas possible de connaître le travail qu'il s'est imposé pour l'avancement et le progrès de sa chère paroisse comme il l'appelait toujours. Vicairé, il avait fait preuve du plus beau zèle pour la conquête des âmes ; devenu curé de la nouvelle localité de St-Adelphe, il voulut s'attacher à toutes les âmes pour les consacrer à Dieu et les conduire dans le droit chemin.

"Il n'aurait de repos, disait-il, que lorsque tout le monde non seulement s'acquitterait de ses devoirs de chrétien et de catholique, mais encore s'enrôlerait dans la milice céleste de la communion fréquente. Je veux, disait-il encore, qu'au moins l'on vienne à confesse tous les mois, à part les personnes qui ont l'habitude de le faire plus souvent." Il avait en partie réalisé ce beau projet lorsqu'il est mort. Il prêcha successivement lui-même plusieurs retraites, appelant tantôt les hommes dans le temps où ils pouvaient le mieux fréquenter ses saints exercices, puis en d'autres circonstances les personnes du sexe. "Que j'ai de bonheur, exprimait-il un jour, de voir tout mon monde si bien prier pendant ces exercices, et y assister si régulièrement."

Ce fut particulièrement aussi à la dévotion au Sacré-Cœur, c'est-à-dire spécialement du premier vendredi du mois, qu'il dut en grande partie, ainsi qu'à la Confrérie du Saint-Rosaire et celle de la Sainte-Famille, la réalisation de ses vœux pour l'établissement de la communion fréquente dans sa paroisse. Aussi l'on constate avec bonheur combien d'âmes à St-Adelphe viennent faire la communion réparatrice au premier vendredi de chaque mois.

M. Gouin ne se bornait pas à prêcher la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, au Très Saint Rosaire, mais encore il faisait le mois béni de Saint Joseph.

En un mot il allait faire de St-Adelphe une paroisse modèle, une paroisse bénite de Dieu pour sa foi, la piété de son peuple et le fidèle accomplissement de tous les devoirs religieux.

St-Adelphe a eu des commencements fort modestes à la vérité comme au reste il en est presque toujours de la sorte pour les établissements qui commencent.

Prolongement de la paroisse de St-Stanislas, il y a trois lieues entre les deux églises. Cette distance fait comprendre l'à-propos

de l'érection de la nouvelle localité. Le nouveau curé rencontra toutes sortes d'obstacles au développement de la paroisse qui venait de lui être confiée. Point de chemins de colonisation ; et alors comment ouvrir les différents rangs de la paroisse ? Des terrains assez considérables appartenaient à une compagnie avec laquelle il fallait s'entendre, bien qu'elle fût toute de bienveillance.

Point de bureau de poste, pas d'écoles d'établies ; il fallait voir à tout, faire toutes les démarches, écrire lettre sur lettre, lutter même parfois, pour arriver à des résultats solides et efficaces. M. Gouin fut à tout, il fut l'homme de la circonstance dans toutes les difficultés où il s'agissait de sa chère paroisse. Il ne vivait alors, il ne respirait que lorsqu'il voyait les embarras disparus et les difficultés vaincues. Aussi, comme le bon Dieu seconda toujours son travail, et bénit d'une manière particulière ses constants efforts.

C'était à la vérité un homme sensible, mais en même temps d'une énergie que rien ne rebutait. Tous ceux qui l'ont connu peuvent en rendre le témoignage. Sa vertu, sa persévérance sont le secret des succès qu'il a obtenus et du bien qu'il a accompli. On ne se reconnaît plus aujourd'hui à St-Adelphe ; tout a changé d'aspect. La population a augmenté, le nombre des constructions et des bâtisses également ; plusieurs améliorations fort utiles ; un village prospère, et qui va grandissant.

Tout enfin annonce la vie, l'activité, le progrès ; disons mieux, la bénédiction de Dieu, méritée par la foi de cette population et les efforts du digne curé qui savait à la fois l'entretenir ou la faire surgir.

Nous n'avons pas encore dit que M. Gouin fit terminer la chapelle et la sacristie, qui toutes deux sont des modèles de propreté et d'élégance. Il fit aussi compléter le presbytère et construire les dépendances. En un mot il fut un homme de travail et ne reculant devant rien de ce qui concernait les devoirs de sa charge, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel.

Nous ne pouvons terminer cette courte notice biographique sans rendre un hommage plus que mérité à la piété de feu M. le curé de St-Adelphe. Jamais il ne manquait de célébrer le saint Sacrifice de la messe. Comme il était beau de le voir prier ! comme il aimait à parler de choses spirituelles ! Souvent dans

les concours de confrères, après le repas il tâchait de se faire un compagnon pour converser tout à son aise sur ces sujets. Comme il savait parler de Dieu avec onction et exprimer de beaux sentiments et de bons conseils à ceux qui s'adressaient à lui ! Quelle douceur, quelle bienveillance au confessionnal, tout le monde était heureux de s'être adressé à lui.

Nous ne pouvons tarir en éloges, car M. Gouin était un saint prêtre, un prêtre de dévouement, de zèle pour le salut des âmes, un prêtre actif, un véritable apôtre.

Le Rvd Messire Marie-Joseph-Auguste Gouin était né le 22 août 1858 et est décédé le 25 février dernier. Il avait été ordonné prêtre le 19 septembre 1886.

L. D.

### Au collègue militaire de Kingston

“ J'ai assisté, dit le général Gascoigne, aux classes de français données aux élèves fréquentant le collège depuis plus de deux ans, et j'ai constaté leur profonde ignorance de cette langue, spécialement pour un pays comme le Canada où le français est parlé par tout le monde. ”

Le compliment n'est pas équivoque.

Le français et l'anglais sont et resteront les deux langues officielles de notre pays.

Les trémoussements des francophobes à ce sujet, obtiendront le même succès que les cris du chien qui aboie après la lune.

### L'homme double

“ Dans ces derniers temps, s'est fait jour, en notre pays, une morale nouvelle que l'on devrait flétrir avec la dernière énergie : la morale de l'homme double.

“ Chez lui, l'homme double se prétend catholique ; mais parlant en public, on dirait qu'il a honte de sa foi et de son drapeau, il fait parade d'une indépendance qui frise l'hérésie, il proteste contre toute influence ecclésiastique, il décrie ou dénature l'action des chefs préposés au gouvernement de l'Eglise et tâche d'en diminuer la portée.

“ Comme paroissien, il salue poliment son curé ; comme-conseiller municipal, marguillier, commissaire d'école, il entrave l'exercice du ministère sacerdotal, il sème le vent de la discorde, il prodigue les insinuations les plus malveillantes.

“ Le vendredi ou les jours de carême, sa femme sert la table en maigre, il n'y trouve pas à redire ; mais chez un ami, au restaurant, en voyage, il fait gras sans s'inquiéter des fautes graves commises et des scandales donnés.

“ Le dimanche, l'homme double va à la messe : au temps de Pâques, il accomplit encore le précepte de la confession et de la communion annuelles ; en temps d'élection, il achète les consciences, il calomnie ses frères, il vote pour un candidat malhonnête et sans religion.

“ L'homme double, à vrai dire, a existé de tout temps.

“ Mais ce qui est nouveau, ce qui est infâme, c'est la doctrine qui prétend le justifier.

“ On le méprisait autrefois comme un lâche et un hypocrite ; on le tient aujourd'hui pour un habile et un sage.

“ L'homme double pourtant, ce n'est pas un catholique, ce n'est même pas un honnête homme.

“ L'honnête homme n'a qu'une parole : le catholique n'a qu'une conscience éclairée par la foi, par la direction doctrinale et disciplinaire de l'Église.

“ Le vrai catholique, à son foyer est catholique ; en public, il est catholique ; constitué en autorité, il est catholique : député, il est catholique.

“ Jamais les actions ou les paroles d'un catholique ne seront en contradiction avec les commandements de Dieu et de l'Église ; ou s'il lui échappe une faute, il s'humiliera en se frappant la poitrine.

“ Et, si pour rester fidèle aux principes religieux, il faut renoncer à quelque rêve d'ambition, à quelque poste d'honneur, le vrai catholique n'hésitera pas ; il sacrifiera tout, en se rappelant qu'une seule chose est nécessaire, sauver son âme.

“ Malheur au cœur double ! malheur aux lèvres trompeuses ! malheur à celui qui marche sur terre par deux chemins !”

*(Semaine Religieuse de Montréal)*

### Contre les bavards

Nos Parlements devraient bien présenter et adopter un projet de loi de procédure parlementaire, limitant la durée des discours.

On pourrait accorder aux premiers ministres le droit de parler pendant une heure et demie, à leurs collègues une heure, et aux simples députés une demi-heure.

Les dépenses de chaque session seraient ainsi réduites de moitié, et les discours gagneraient en valeur ce qu'ils perdraient en longueur. Tout le monde, par conséquent, s'en trouverait mieux.

### La liberté humaine

#### LA LIBERTÉ HUMAINE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE

(suite)

- D. Dans ce genre de lois, à quoi se borne l'office du législateur civil ?
- R. À obtenir l'obéissance des citoyens, en punissant les méchants et les vicieux.
- D. Les autres prescriptions de la puissance civile procèdent-elles immédiatement du droit naturel ?
- R. Non, elles en sont des conséquences indirectes, et ont pour but de préciser les points sur lesquels la nature ne s'est prononcée que d'une manière générale ; ainsi la nature ordonne aux citoyens de travailler à la tranquillité et à la prospérité publiques, mais c'est à la sagesse des hommes et non à la nature, de déterminer la mesure et la manière.
- D. Que constituent ces règles particulières, tracées par la sagesse humaine et intimées par un pouvoir légitime ?
- R. Elle constituent ce qu'on appelle proprement *une loi humaine*.
- D. Que nous ordonne la loi humaine et à quoi nous conduit-elle ?
- R. Elle ordonne à tous les citoyens de concourir à la fin propre de la communauté, de ne jamais s'en écarter ; nous conduit à ce qui est bien et nous détourne du mal, si elle suit la nature et s'accorde avec ses prescriptions.

- D. Que démontre tout ce qui vient d'être dit ?
- R. Ce qui vient d'être dit démontre que la règle de la liberté, tant pour la société civile que pour les individus, se trouve dans la loi éternelle de Dieu.
- D. En quoi consiste donc la vraie liberté dans les sociétés humaines ?
- R. La vraie liberté, dans les sociétés humaines, consiste à pouvoir plus facilement se conformer aux prescriptions de la loi éternelle, grâce au secours des lois civiles, et non pas à faire tout ce qui nous plait, ce qui engendrerait l'anarchie.
- D. Qu'est-ce qui fait la force des lois humaines ?
- R. C'est le fait qu'on les regarde comme une dérivation de la loi éternelle, et qu'il n'y a aucune de leurs prescriptions qui n'y soit contenue comme dans le principe de tout droit.
- D. Que vaudrait une loi en désaccord avec les principes de la droite raison et les intérêts du bien public ?
- R. Elle ne vaudrait rien, parce qu'elle ne serait pas une règle de justice et qu'elle empêcherait d'atteindre la fin pour laquelle la société existe.
- D. Que suppose donc la liberté humaine, considérée soit dans les individus, soit dans les sociétés, soit chez les supérieurs et les inférieurs ?
- R. Elle suppose la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle, qui n'est autre que l'autorité souverainement juste de Dieu, protégeant la liberté des hommes sans la détruire ou la diminuer, et l'amenant à sa vraie perfection qui est Dieu.

#### L'ÉGLISE ET LA VRAIE LIBERTÉ HUMAINE

- D. Quel a toujours été le rôle de l'Église en rapport avec les préceptes de la doctrine qui vient d'être énoncée ?
- R. Instruite par les exemples et les enseignements de son divin Auteur, l'Église n'a cessé, en tout temps et en tout lieu, de propager et d'affirmer les préceptes de cette doctrine très vraie et très élevée, connus même par les seules lumières de la raison.
- D. Au point de vue des mœurs, les lois évangéliques l'emportent-elles sur toute la sagesse païenne ?
- R. Non seulement elles l'emportent de beaucoup sur la sagesse

païenne, mais elles forment l'homme à une sainteté inconnue des anciens, et le mettent en possession d'une liberté plus parfaite.

D. Qu'est-ce qui le prouve ?

R. C'est la merveilleuse puissance de l'Eglise pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples.

D. Quels sont ses principaux bienfaits en ce genre ?

R. 1er Ses efforts ont fait disparaître l'esclavage: 2me elle a proclamé, à la suite de Jésus-Christ, l'équilibre des droits et la vraie fraternité entre les hommes: 3me partout où elle a le pied, les peuples barbares, et même civilisés, n'ont cessé de sentir son influence résistant aux caprices de l'iniquité et de l'injustice, s'employant à établir des institutions qui pussent par leur équité se faire aimer des citoyens, ou se faire redouter des étrangers par leur puissance.

#### RESPECT DU POUVOIR ET SOUMISSION AUX LOIS JUSTES

D. Est-ce réellement un devoir de respecter le pouvoir et de se soumettre aux lois justes ?

R. Certainement.

D. De qui origine le pouvoir légitime ?

R. De Dieu.

D. Que s'ensuit-il ?

R. Il s'ensuit que *celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi de Dieu*, et que celui qui lui obéit s'incline devant la plus haute des autorités.

D. Quand est-il légitime de désobéir ?

R. Il est légitime de désobéir quand le droit de commander fait défaut, où quand le commandement est contraire à la raison à la loi éternelle, à l'autorité de Dieu, parce qu'alors désobéir aux hommes, c'est obéir à Dieu.

D. Quelle est la conséquence de cette doctrine ?

R. C'est de fermer la porte à la tyrannie, de sauvegarder les droits de chaque citoyen, de la société domestique, de tous les membres de la nation, et de permettre à chacun de vivre de la vraie liberté.

D. Que faut-il penser du reproche fait à l'Eglise d'être l'ennemie de la liberté des individus ou des États ?

R. Il est souverainement injuste, car personne au monde n'a

plus fait pour la protection et le maintien de la liberté légitime et honnête.

- D. Comment ceux qui lui font ce reproche entendent-ils la liberté ?
- R. Ils entendent par liberté ce qui n'est qu'une pure et absurde licence.
- D. De qui sont-ils les imitateurs ?
- R. De Lucifer qui, le premier, a fait entendre ce mot criminel : *je ne servirai pas.*
- D. Sont-ils nombreux ?
- R. Ils forment une école nombreuse et puissante.
- D. Comment veulent-ils être appelés ?
- R. Empruntant leur nom au mot *liberté*, ils veulent être appelés *libéraux*.

#### LES FACTEURS DU LIBERALISME

- D. Que sont les fauteurs du *libéralisme* ?
- R. Ils sont dans l'ordre moral et civil ce que sont les partisans du *naturalisme* et du *rationalisme* en philosophie.
- D. Comment cela ?
- R. Parce qu'ils introduisent dans les mœurs et la pratique de la vie les principes des partisans du *naturalisme*.
- D. Quel est le principe de tout *naturalisme* ?
- R. C'est la domination souveraine de la raison humaine qui refusant l'obéissance due à la raison divine et éternelle, ne reconnaît qu'elle seule pour principe suprême, source et juge de la vérité.
- D. Cette prétention est-elle aussi celle des sectateurs du *libéralisme* ?
- R. Sans doute : et, selon eux, il n'y a dans la pratique de la vie aucune puissance divine à laquelle on est tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa propre loi.
- D. Quelle est la première conséquence de ce principe ?
- R. C'est de donner naissance à cette morale que l'on appelle *indépendante*.
- D. Quelles en sont les autres conséquences ?
- R. Les voici : 1° la cause efficiente de la société doit être cherchée, non pas dans un principe supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun ; 2° la puissance publique

- émane de la multitude comme de sa source première ; 3° la puissance appartient au nombre, et les majorités créent le droit et le devoir :
- D. Pourquoi cette absence de tout lien entre les hommes et Dieu répugne-t-elle à la nature de tout être créé ?
- R. Parce que tout effet est nécessairement uni par quelque lien à la cause qui l'a produit, et parce qu'il convient que l'être inférieur se soumette à celui qui lui est supérieur.
- D. La doctrine de la souveraineté de la raison n'est-elle pas grandement dommageable tant à l'individu qu'à la société ?
- R. Certainement : 1° elle supprime la différence réelle entre le bien et le mal, qui alors diffèrent seulement dans l'opinion de chacun ; 2° elle permet tout ce qui plait ; 3° elle sépare le pouvoir de commander du véritable principe auquel il emprunte toute sa puissance ; 4° elle abandonne aux caprices de la majorité la loi qui détermine ce qu'il faut faire et éviter, et prépare ainsi la voie à la domination tyrannique.
- D. Qu'arrive-t-il du moment que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la société humaine ?
- R. Il est naturel alors que la société n'ait plus de religion ; que la multitude se laisse facilement aller à la sédition et aux troubles.

(A suivre)

---

### Renseignements

Tout prêtre, soit séculier, soit régulier, doit toujours célébrer la messe d'après le calendrier d'une église quelconque dans laquelle il se rend pour célébrer.

Il est seulement un cas dans lequel le célébrant reste libre, c'est lorsque, dans l'église où il se trouve, on célèbre d'après un rite inférieur au double. Il peut alors dire une messe de *Requiem* ou *votive* ou de la *férie occurrente*.

*S. C. des Rites, 9 décembre 1895.*

La récitation des Litanies du Sacré-Cœur de Jésus est interdite dans les oratoires publics, même en dehors des fonctions strictement liturgiques.

*S. C. des Rites, 28 novembre 1895*

L'ouverture du tabernacle pour la dévotion privée n'est pas permise.

Il n'y a aucun décret qui prohibe la communion des fidèles avant ou après la messe.

*Monita de la S. C. des Rites, 28 novembre 1895*

Dispense de l'obligation de rebénir le scapulaire de la Sainte-Trinité quand on le renouvelle.

*S. C. des indulgences, 24 août 1895.*

Les fidèles qui récitent l'hymne *Adoro te devote*, après la sainte communion, peuvent désormais gagner une indulgence de 100 jours.

*S. C. des Indulgences, 17 juin 1895.*

Sa Sainteté n'approuve pas les Congrès dits de Religions.

*Bref du 18 septembre 1895.*

Lettre apostolique de Sa Sainteté sur le rétablissement du Patriarcat d'Alexandrie pour les Coptes.

*6 décembre 1895.*

## HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

### Saint-Ephrem de Tring

Saint Ephrem a été choisi comme titulaire par reconnaissance envers M. Ephrem Proulx, notaire, qui a gratifié la fabrique de cette paroisse d'une terre de cinquante aeres sur laquelle on a construit les édifices publics.

La bénédiction de la pierre angulaire de l'église actuelle de Saint-Ephrem de Tring a été faite par le cardinal Taschereau le 3 juillet 1880. La bénédiction de l'église elle-même a eu lieu le 7 août 1884.

Curés de St-Ephrem de Tring : MM. Hubert Beaudet, 1866-1872; Polycarpe Dassylva, 1872-1878; Joseph-Octave Soucy, 1878-1886; Léon-Maxime Morrissette, curé actuel.

### St-Magloire

Cette paroisse a été placée sous le patronage de saint Magloire parce que le premier prêtre qui en fit la desserte fut M. l'abbé Magloire Rioux. C'est Mgr Baillargeon, archevêque de Québec qui donna ce nom aux cantons qui formèrent la paroisse de Saint-Magloire. Ce décret fut donné le 15 novembre 1867. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

C'est M. l'abbé Narcisse Beaubien qui chanta la première messe à Saint-Magloire le 21 novembre 1860. Quarante personnes assistaient à cette messe. Le même jour, M. Beaubien se rendit à la rivière Daaquan et le lendemain il y planta une grande croix sur la rive nord de la rivière. Elle existe encore aujourd'hui.

De 1860 à 1867 la mission se fit dans la maison de M. Laurent Couture.

En 1867, fut construite la première chapelle. La messe y fut célébrée le 28 mars de la même année. Saint-Magloire comptait alors 131 âmes.

Le premier curé résidant de Saint-Magloire a été M. l'abbé Camille S. Brochu, nommé en septembre 1872. Il a eu pour successeurs MM. Edouard Parent de 1880 à 1882 et M. Boulet le curé actuel.

La population de Saint-Magloire est actuellement de 1137 âmes.

P.-G. Roy

### Pensées

“L'égoïste écrit à l'encre le mal qu'on lui cause et au crayon le bien qu'on lui fait.”

“Les hommes sont comme les vins : en vieillissant, les bons s'améliorent, les mauvais s'aigrissent.”

“Les bêtes ne sont pas si bêtes qu'on le croit : elles n'ont ni avocats, ni médecins.”

“La conscience est comme la cigale : plus on la foule, plus elle chante.”

“Savoir bien enseigner est plus nécessaire encore que savoir beaucoup!”

### Les études bibliques

Plusieurs de nos lecteurs connaissent assurément le *Dictionnaire de la Bible*, ouvrage des plus importants entrepris par M. l'abbé Vigouroux. Le savant professeur d'Écriture Sainte de Saint-Sulpice et de l'Institut catholique ayant fait hommage à Sa Sainteté Léon XIII de la partie de son travail parue jusqu'ici, en a reçu une lettre de félicitations dont nous détachons le passage suivant :

“ Rénier ainsi dans un seul et même ouvrage, et mettre à la portée de chacun tout cet ensemble des connaissances, qui, puisées avant tout aux sources si riches de la sagesse antique, mais complétées aussi par les légitimes résultats de la science moderne, peuvent aider à l'intelligence des Saints Livres, c'est assurément bien mériter de la religion en même temps que des bonnes études. Par là, cher Fils, et grâce à votre zèle, à vos efforts, et à ceux de vos collaborateurs, Nous avons la joie d'assister à la réalisation du vœu que Nous exprimions avec tant d'insistance dans l'Encyclique *Providentissimus Deus* ; voir les catholiques s'adonner en bien plus grand nombre à l'étude des saintes lettres, et cela, avec un égal souci de s'accommoder aux besoins du temps et de se conformer complètement aux prescriptions de Notre Encyclique. ”

### Sommaire du numéro d'avril de la “ Revue Nationale ”

Pasteur, par le P. Gohiet. — Étude psychologique. — Souvenirs d'Afrique. — La circulation fiduciaire, par M. Barbeau. — Étude de mœurs. — Nicolas Perrot. — La dernière nuit du père Rusay. — Le Vieux château. — L'Hospice Saint Jean de Dieu. — Notes sur le Saint Maurice et ses députés. — Plus fort que la haine. — Modes et Monde. — L'Océan, chanson inédite.

### Rothschild

Goethe a décrit ainsi l'aspect de la *Juden-gasse* ou quartier juif de Francfort : “ Rue étroite, triste et sale, aux maisons enfumées, à la population grouillante. ” Il y avait là une maison

ornée d'une enseigne rouge (*roth Schild.*) C'est à cette enseigne, à cet écu rouge, que se rattache le nom de la famille qui allait devenir la plus opulente de l'univers. Une dynastie d'un nouveau genre devait sortir de cet endroit humilié.

Un certain Moïse Anselme (*Moses Anschel*), brocanteur de curiosités et de vieilles médailles, gagnait sa vie en colportant de village en village sa modeste balle sur son dos. On raconte de lui un trait qui peint bien sa caractéristique prudence. Chemin faisant, il rencontra un jour un de ses compatriotes, colporteur comme lui, mais plus fortuné que lui, puisqu'il possédait un âne. Sur l'offre obligeante qui lui en fut faite, Anschel Moses s'allégea de son fardeau, qu'il déposa sur le bât. Arrivés au bord d'un ravin profond, sur lequel on avait jeté un branlant pont de planches, il arrêta l'âne, reprit sa balle, répondant à son compagnon qui le railait : " Il arrive parfois des accidents dans des passages comme celui-ci, et puisque cette balle contient tout ce que je possède, vous ne me saurez pas mauvais gré d'être prudent." Bien lui en prit de l'être, car l'âne et son conducteur s'étaient à peine engagés sur le pont qu'ils s'effondraient sous leur double poids, les entraînant dans l'abîme.

*Mayer Anschel*, son fils, naquit en 1743. Destiné par ses parents à devenir rabbin, il fut envoyé à Firth pour y suivre un cours de théologie juive ; mais la vocation lui faisait défaut. Son goût le portait à collectionner et à trafiquer de vieilles médailles et anciennes monnaies. Il se lia avec des numismates qui apprécièrent sa sagacité et son jugement, et entra comme employé dans la maison de banque des Oppenheim, de Hanovre. Il y resta quelques années, très estimé des chefs de cette maison. Sobre, économe, actif, il mit de côté quelque argent et s'établit pour son compte, achetant et vendant médailles et monnaies joignant à ce commerce, dans lequel il était passé maître, celui des objets d'art, des métaux précieux, des avances sur dépôts, jusqu'au jour où il put se consacrer exclusivement aux opérations de banque.

(A suivre)

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de St-Anselme, le 20 ; à l'Ancienne Lorette, le 22 ; à St-Honoré, le 23 ; à St-Grégoire, le 25.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.